

Service des directeurs

Après plusieurs mois d'âpres discussions avec le ministre et les membres de son cabinet (plus de 4 mois), la circulaire mentionnant le service spécifique des directeurs est enfin publiée.



Rappelons que c'est le SE-UNSA, seul, qui avait obtenu dans le relevé de conclusions : « **L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier.** » Dès lors, nous n'avons cessé de réclamer que les directeurs d'école bénéficient de tout ou partie des 60 h pour organiser, coordonner et suivre le dispositif.

Le compromis obtenu, en réponse au projet initial du Ministère, est non négligeable même s'il est imparfait. Ainsi nous avons obtenu de la décharge pour tous, un alignement sur la maternelle (plus favorable) et une réévaluation du volume de décharge envisagé. Nous avons aussi empêché que les directeurs aient à assumer la responsabilité des heures effectuées par les enseignants de leur école.

TOUS les directeurs bénéficieront d'un temps de dispense (dont le temps d'organisation) sur les 60 heures d'aide personnalisée :

- 💡 De 1 à 3 classes : 10 h/60 h après accord de l'IEN (au lieu de 0 précédemment).
- 💡 De 4 à 8 classes maternelles ou 4 à 9 classes élémentaires : 20 h/60 h.
- 💡 De 9 à 12 classes maternelles ou 9 à 13 classes élémentaires : 36 h/60 h
- 💡 De 13 classes maternelles (ou plus) ou 14 classes (ou plus) : 60 h/60 h.

SE-UNSA 17

1 place des Britanniques, 17000 LA ROCHELLE



05.46.44.42.22



05.46.44.00.21



17@se-unsas.org



<http://sections.se-unsas.org/17/>



Nous avons demandé par ailleurs qu'un geste financier soit fait pour prendre en compte les nouvelles tâches qui incombent aux directeurs. Le Ministre envisage une indemnité ou une prime: nous avons réclamé qu'une réunion puisse se tenir pour en débattre.

Suite à cette réunion il faut attendre une revalorisation de l'ISS qui sera versée au mois de novembre :

Celle-ci serait de : 200 € pour les écoles de 2 à 4 cl
 400 € pour les écoles de 5 à 9 cl
 600 € pour les écoles de 10 cl et +

Par ces actions, le SE-UNSA continue de revendiquer la prise en compte de la charge de travail des directeurs d'école, dans le droit fil de ses mandats et de sa signature du protocole de direction en mai 2006.

SE-UNSA 17

1 place des Britanniques, 17000 LA ROCHELLE



05.46.44.42.22



05.46.44.00.21



17@se-unsas.org



<http://sections.se-unsas.org/17/>